

COMME LE TEMPS LE FAIT, CONTINUONS À BOUGER.

FLOW LIKE TIME, AND KEEP MOVING ON.

Conditions de Gallery

INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU PRODUIT A21 - GALLERY ET AUX SERVICES ASSOCIÉS.

A21 - Gallery (ci-après « la Gallery ») est un produit numérique développé et exploité par A21 dans le cadre de l'écosystème.

La Gallery constitue un environnement permettant aux utilisateurs de consulter, découvrir et, le cas échéant, acquérir des productions publiées au sein des produits A21.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans les présentes Conditions ont la signification qui leur est donnée dans les **Conditions Générales d'Utilisation**. Les présentes Conditions de Gallery s'inscrivent dans le cadre contractuel applicable aux produits et services A21. Elles doivent être lues conjointement avec :

- **Les Conditions Générales d'Utilisation applicables aux produits A21.**
- **Les Conditions applicables aux autres Produits de l'écosystème.**
- **Les Contrats applicables à certaines Catégories d'Utilisateurs.**
- **Les Politiques relatives à la Protection des Données.**

Les présentes Conditions de Gallery précisent les règles applicables à l'utilisation du produit A21 - Gallery. En cas de contradiction avec les **Conditions Générales d'Utilisation** (ci-après « CGU »), les présentes Conditions prévalent pour les questions relevant spécifiquement de Gallery.

Lorsqu'un contrat spécifique est applicable à une catégorie déterminée d'utilisateurs de Gallery, ce contrat prévaut pour les questions relevant de cette catégorie.

A1.0 NATURE DU PRODUIT

La Gallery est principalement destinée aux utilisateurs souhaitant consulter ou acquérir des productions, notamment des acquéreurs, collectionneurs, institutions ou organisations. Les productions présentées au sein de la Gallery sont publiées par des créateurs utilisant les produits A21, notamment le Studio.

A1.1 INTÉGRATION DANS L'ÉCOSYSTÈME A21

La Gallery fait partie des produits A21 et fonctionne en interaction avec les autres services proposés au sein de l'écosystème.

L'accès à la Gallery peut être ouvert sans création de compte utilisateur.
Toutefois, certaines fonctionnalités, notamment celles relatives aux interactions, aux transactions ou au suivi des opérations, nécessitent la création d'un compte conformément aux CGU applicables.

A2.0 CHAMP DU PRODUIT

La Gallery constitue un environnement permettant aux utilisateurs de consulter, découvrir et interagir avec des productions publiées au sein des produits A21.

Elle permet notamment d'accéder à des informations relatives aux productions, d'interagir avec les contenus et, le cas échéant, d'initier des transactions.

A2.1 FONCTIONNALITÉS

La Gallery peut notamment permettre :
la consultation et la découverte de productions ;
l'accès à des outils de recherche, de navigation et de recommandation ;
le suivi de créateurs ou de contenus ;
l'accès à des informations relatives aux productions ;
la réalisation de transactions lorsque les services proposés le permettent ;
le suivi des opérations associées aux transactions.

Les fonctionnalités de la Gallery peuvent inclure des systèmes de recommandation ou de mise en avant dans les conditions prévues par les CGU.

A3.0 PRÉSENTATION DES PRODUCTIONS

Les productions présentées dans la Gallery sont publiées par leurs créateurs ou titulaires de droits, notamment par l'intermédiaire du produit A21 - Studio.

A3.1 INFORMATIONS ASSOCIÉES

Chaque production peut être accompagnée d'informations destinées à en permettre l'appréciation, telles que :
des éléments visuels ;
une description ;
des informations relatives à sa disponibilité ;
le cas échéant, son prix ou son statut d'acquisition.

Ces informations sont fournies sous la responsabilité des créateurs.

A3.2 NATURE DES INFORMATIONS

Les informations présentées au sein de la Gallery ont une valeur indicative dans les conditions prévues par les CGU.

A3.3 CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ

Toute production proposée à l'acquisition via la Gallery est accompagnée d'un certificat d'authenticité.
Ce certificat est généré sous format numérique par la plateforme A21 sur la base des informations fournies par le créateur.

Le certificat est ensuite :
signé par l'artiste, notamment sous forme manuscrite sur une version imprimée ;
joint à la production lors de sa préparation et de son expédition par le créateur.
Une version numérique du certificat, associée aux informations relatives à la production concernée, est également mise à disposition de l'acquéreur au sein de la plateforme après confirmation de la réception et finalisation de la transaction.
Le certificat d'authenticité atteste notamment :
de l'identité de l'artiste ;
des caractéristiques essentielles de la production (titre, technique, dimensions, année, etc.) ;
du caractère original de la production, le cas échéant.

L'artiste demeure seul responsable :
de l'exactitude des informations fournies pour l'établissement du certificat ;
de la signature et de la correspondance entre le certificat et la production concernée.

A21 met à disposition les outils permettant la génération et la gestion des certificats, sans garantir l'exactitude des informations qui y sont mentionnées.

A3.4 ENCADREMENT

La plateforme A21 peut proposer des options d'encadrement standardisées permettant aux créateurs d'offrir des solutions d'encadrement pour les productions proposées à la vente. L'activation de cette option par le créateur rend le service d'encadrement disponible pour les acquéreurs lors du processus d'achat.

Lorsque l'acquéreur choisit de bénéficier de cette option :
le créateur est tenu de procéder à l'encadrement de la production concernée ;
l'encadrement peut être réalisé soit par le créateur lui-même, soit par un prestataire tiers spécialisé, sous sa responsabilité.

Les caractéristiques de l'encadrement proposé sont définies selon les options standard mises à disposition par la plateforme.

Le coût de l'encadrement est ajouté au prix de la production lors de la validation de la commande.
Ce coût est ensuite pris en compte dans les montants reversés au créateur, conformément aux modalités financières applicables aux transactions réalisées via la plateforme.

Le créateur demeure seul responsable :
de la qualité de l'encadrement réalisé ;
de la conformité entre l'option sélectionnée par l'acquéreur et l'encadrement fourni ;
ainsi que de l'intégration de l'encadrement dans la préparation de la production en vue de son expédition.

A21 met à disposition les options d'encadrement sans intervenir dans leur réalisation effective et ne saurait être tenue responsable des défauts ou insuffisances liés à l'encadrement.

A3.5 REPRÉSENTATION DES PRODUCTIONS ET CONFORMITÉ VISUELLE

Les productions présentées au sein de la Gallery sont accompagnées de visuels et de descriptions destinés à en permettre l'appréciation.

En raison de la nature des productions artistiques ainsi que des conditions de leur représentation numérique, des variations peuvent exister entre la représentation affichée et la production effectivement livrée.
Ces variations peuvent notamment concerner les couleurs, les contrastes, les textures, les finitions ou l'apparence générale de la production.

Les acquéreurs reconnaissent que les productions proposées peuvent constituer des œuvres uniques ou réalisées de manière artisanale, dont les caractéristiques peuvent présenter des particularités inhérentes au processus de création. Ces différences sont appréciées dans les conditions prévues par les CGU relatives aux limites techniques de représentation.

A3.6 QUALITÉ ET SÉLECTION DES PRODUCTIONS

L'ensemble des productions destinées à être présentées au sein de la Gallery peut faire l'objet d'une vérification préalable par A21.

Cette vérification vise notamment à apprécier la cohérence des informations fournies, la présentation des contenus ainsi que le respect des standards applicables au sein de la plateforme.

Elle s'inscrit dans le cadre des conditions applicables aux créateurs, telles que définies dans les documents contractuels concernés.

A4.0 DISPONIBILITÉ DES PRODUCTIONS

Les productions présentées dans la Gallery peuvent être associées à des informations indiquant leur statut ou leur disponibilité.

Ces informations peuvent notamment indiquer si une production :
est disponible à l'acquisition ;
a déjà été acquise ;
peut faire l'objet d'une réalisation similaire ou sur demande.



A4.1 CONFIRMATION DE DISPONIBILITÉ

Lorsqu'un acquéreur initie une demande d'acquisition via la plateforme, le créateur concerné est tenu de confirmer la disponibilité de la production dans les conditions prévues par la plateforme.

À défaut de confirmation dans les délais applicables, la transaction peut être annulée.

A4.2 ANNULATION PRÉALABLE

Avant confirmation de la disponibilité par le créateur, l'acquéreur peut annuler sa demande d'acquisition conformément aux modalités prévues par la plateforme.

A5.0 RÉALISATIONS SUR DEMANDE

Lorsqu'une production n'est plus disponible ou lorsque le créateur le propose, un acquéreur peut solliciter la réalisation d'une production similaire ou inspirée.

Cette demande peut être initiée par l'intermédiaire des services proposés au sein de la Gallery.

A5.1 NATURE DE LA DEMANDE

Toute demande de réalisation sur mesure constitue une sollicitation adressée au créateur et ne vaut pas, en elle-même, formation d'un contrat.

Le créateur demeure libre d'accepter ou de refuser cette demande.

A5.2 CONDITIONS DE RÉALISATION

En cas d'acceptation par le créateur, les conditions de réalisation, notamment relatives au prix, aux délais et aux caractéristiques de la production, sont définies dans le cadre des services proposés par la plateforme.

La production réalisée dans ce cadre est soumise aux dispositions applicables aux transactions réalisées via la Gallery.

A5.3 NATURE DES REPRODUCTIONS

En raison de la nature des productions artistiques, toute réalisation effectuée sur demande ne constitue pas une reproduction strictement identique à une production existante. La production réalisée est interprétée par le créateur et peut présenter des variations, différences ou adaptations par rapport à la production d'origine.

L'acquéreur reconnaît et accepte que la production livrée constitue une œuvre inspirée ou similaire, sans garantie de reproduction à l'identique.

A6.0 FORMATION DE LA TRANSACTION

Lorsqu'un acquéreur procède à l'acquisition d'une production via les services proposés au sein de la Gallery, la transaction est initiée par la validation de la commande et la réalisation du paiement correspondant.

A6.1 CONFIRMATION PAR LE CRÉATEUR

Après la réalisation du paiement, le créateur concerné est informé afin de confirmer la disponibilité de la production.
La transaction n'est formée qu'à compter de cette confirmation.

A6.2 ABSENCE DE CONFIRMATION

À défaut de confirmation de la disponibilité dans les délais applicables, la transaction peut être annulée et le paiement restitué à l'acquéreur conformément aux modalités prévues par la plateforme.

A6.3 REFUS OU INDISPONIBILITÉ

Le créateur peut refuser la transaction notamment en cas d'indisponibilité de la production. Dans ce cas, la commande est annulée et les sommes versées sont restituées à l'acquéreur.



A6.4 EFFETS DE LA CONFIRMATION

À compter de la confirmation de la disponibilité par le créateur :
la production est réservée à l'acquéreur ;
la transaction est réputée formée ;
la procédure d'expédition peut être engagée.

A7.0 PRIX ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Les productions présentées dans la Gallery peuvent être proposées à un prix fixé par le créateur.
Le prix applicable à une production est celui affiché au moment de la validation de la commande par l'acquéreur.

A7.1 TAXES

Sauf indication contraire, les prix peuvent être exprimés toutes taxes comprises ou hors taxes selon le statut du créateur et les obligations fiscales applicables.

L'acquéreur est informé des éléments composant le prix au moment de la transaction.

A7.2 FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Des frais complémentaires, notamment liés à la livraison, à l'emballage ou à des services spécifiques, peuvent s'ajouter au prix de la production.

Ces frais sont indiqués avant la validation de la commande.

A7.3 VARIATION DU PRIX

Les créateurs peuvent modifier les prix des productions à tout moment. Toutefois, ces modifications n'affectent pas les transactions déjà initiées ou confirmées.

A8.0 PAIEMENT ET ENCAISSEMENT

Les paiements relatifs aux transactions réalisées via la Gallery sont effectués par l'intermédiaire des services de paiement intégrés à l'infrastructure A21 ou par des prestataires de paiement partenaires. Les moyens de paiement disponibles sont ceux proposés au moment de la transaction.

A8.1 ENCAISSEMENT POUR LE COMPTE DU CRÉATEUR

Dans le cadre des transactions réalisées via la plateforme, A21 peut être amenée à percevoir les paiements effectués par les acquéreurs pour le compte des créateurs concernés, conformément aux modalités prévues par la plateforme et par les contrats applicables aux créateurs.

A8.2 VALIDATION DU PAIEMENT

La transaction est considérée comme valablement initiée sous réserve de la confirmation du paiement par les services de paiement utilisés. En cas de refus ou d'échec du paiement, la commande n'est pas prise en compte.

A8.3 SÉCURITÉ DES PAIEMENTS

Les opérations de paiement sont sécurisées par les prestataires de paiement utilisés par la plateforme.
A21 n'a pas accès aux données bancaires complètes des acquéreurs, celles-ci étant traitées directement par les prestataires de paiement.

A9.0 LIVRAISON ET EXPÉDITION

Après confirmation de la disponibilité de la production par le créateur, celui-ci procède à la préparation de la production en vue de son expédition.

Le créateur s'engage à préparer et expédier la production dans un délai raisonnable conformément aux modalités prévues par la plateforme.



A9.1 ORGANISATION LOGISTIQUE

Les modalités relatives à l'organisation logistique des expéditions peuvent être déterminées par la plateforme, notamment en ce qui concerne :
les transporteurs ;
les modalités d'expédition ;
les instructions relatives à l'emballage des productions.

Le créateur s'engage à respecter les instructions communiquées par la plateforme lorsqu'elles sont applicables.

A9.2 DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont indiqués à titre indicatif.
Ils peuvent varier en fonction notamment de la nature de la production, du lieu d'expédition, du transporteur ou de circonstances indépendantes de la volonté du créateur ou de la plateforme.

A9.3 TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques relatifs à la production intervient au moment de sa livraison à l'acquéreur.
En cas de dommage ou de perte survenu avant la livraison, le créateur demeure responsable, sauf lorsque le transport est organisé directement par l'acquéreur.

A9.4 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ LIÉE AU TRANSPORT

Sauf indication contraire, les modalités d'assurance applicables aux productions expédiées peuvent varier selon les conditions proposées par le créateur ou les services logistiques utilisés par la plateforme.
Le créateur est responsable :
de la préparation de la production ;
de la qualité de l'emballage ;
ainsi que de l'adéquation des conditions d'expédition à la nature de la production.

Lorsque des solutions d'expédition incluant une assurance sont proposées par la plateforme ou par des prestataires partenaires, celles-ci peuvent couvrir certains risques liés au transport, selon les conditions définies par les services concernés.

En cas de perte, de dommage ou de détérioration survenu avant la livraison à l'acquéreur :
la responsabilité du créateur peut être engagée lorsque le dommage résulte d'une préparation ou d'un emballage inadapté ;
la responsabilité du transporteur ou du prestataire logistique peut être engagée conformément aux conditions qui lui sont applicables.

A21 agit en qualité d'intermédiaire technique dans l'organisation des services logistiques et ne saurait être tenue responsable :
des dommages survenus lors du transport ;
des pertes imputables aux transporteurs ;
ou des insuffisances liées aux services d'expédition proposés par des tiers.

L'acquéreur est invité à vérifier l'état de la production au moment de la livraison et à signaler toute anomalie dans les conditions prévues par la plateforme.

A9.5 DOUANES ET EXPÉDITIONS INTERNATIONALES

Les productions proposées via la Gallery peuvent être expédiées vers différents pays, selon les options disponibles au moment de la commande. Dans le cadre d'une expédition internationale, des droits de douane, taxes d'importation ou autres frais peuvent être exigés par les autorités du pays de destination. Sauf indication contraire expresse, ces frais sont à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur est seul responsable :
du paiement des droits, taxes ou frais applicables dans son pays ;
de la réalisation des formalités administratives éventuellement requises pour l'importation de la production.

Le créateur s'engage à fournir les informations nécessaires à l'expédition, notamment en ce qui concerne la description et la valeur de la production, dans le respect des réglementations applicables.

A21 ne saurait être tenue responsable :
des frais supplémentaires liés aux formalités douanières ;
des retards imputables aux autorités douanières ;
ou du refus d'entrée d'une production sur le territoire d'un pays.

En cas de refus, de blocage ou de retour d'une production lié à des formalités douanières, les conséquences financières ou logistiques en résultant peuvent être supportées par l'acquéreur, sauf disposition légale contraire.

A10.0 RÉCEPTION DE LA PRODUCTION CRÉATIVE ET SIGNALEMENT D'UN INCIDENT

La production créative est réputée livrée à la date indiquée comme telle par le transporteur chargé de son acheminement, sauf preuve contraire apportée par l'acquéreur.

A10.1 VÉRIFICATION PAR L'ACQUÉREUR

À compter de la date de livraison telle qu'indiquée par le transporteur, l'acquéreur dispose d'un délai de sept (7) jours pour vérifier l'état de la production créative reçue ainsi que sa conformité aux informations essentielles figurant sur sa fiche de présentation.

A10.2 SIGNALEMENT D'UN INCIDENT

En cas d'anomalie apparente, de dommage, de non-conformité ou de difficulté relative à la réception, l'acquéreur doit en informer A21 dans le délai visé à l'**Article 10.1**, par l'intermédiaire des outils de contact ou de signalement mis à disposition sur la plateforme.

L'acquéreur peut contester la date de livraison retenue lorsqu'il est en mesure d'apporter tout élément de nature à établir que la livraison effective est intervenue à une autre date.

A10.3 ABSENCE DE SIGNALEMENT DANS LE DÉLAI

À défaut de signalement dans le délai prévu au présent **Article**, la production créative est présumée avoir été reçue dans des conditions apparentes conformes, sans préjudice des droits légaux de l'acquéreur ni de l'exercice éventuel du droit de rétractation dans les conditions prévues à l'**Article 13**.

A11.0 INTERVENTION DE LA PLATEFORME EN CAS DE DIFFICULTÉ

Dans le cadre de son rôle d'intermédiation, A21 peut notamment :
recueillir les observations et justificatifs utiles auprès des parties ;
demander tout élément complémentaire nécessaire à l'examen de la situation ;
suspendre temporairement certaines étapes de traitement de la transaction lorsque cela est nécessaire à la vérification des faits ;
proposer, selon la nature de la situation, une solution amiable appropriée, telle qu'un retour, un remplacement, un remboursement total ou partiel, ou toute autre mesure adaptée.

En cas d'incident signalé dans les conditions prévues à l'**Article 10** ou de difficulté relative à l'exécution de la transaction, A21 intervient dans les conditions prévues à l'**Article 17** des présentes.

A11.1 INTERVENTION DE LA PLATEFORME EN CAS DE DIFFICULTÉ

L'acquéreur et le créateur s'engagent à coopérer de bonne foi avec A21 et à transmettre, dans un délai raisonnable, tout document, information ou justificatif utile à l'examen de la situation.

A11.2 APPRÉCIATION AU CAS PAR CAS

Les mesures éventuellement proposées ou mises en œuvre par A21 tiennent compte de la nature de l'incident, des informations disponibles, des obligations respectives des parties ainsi que des circonstances particulières de la transaction.

A12.0 RÉCLAMATIONS RELATIVES À LA TRANSACTION

Toute réclamation relative à une commande, à la livraison, à l'état de la production créative, à sa conformité ou à l'exécution de la transaction doit être adressée à A21 par l'intermédiaire des outils de contact mis à disposition sur la plateforme.

A21 transmet la réclamation au créateur concerné et coordonne, le cas échéant, le traitement de celle-ci dans le cadre de son rôle d'intermédiaire technique.

A12.1 CONTENU DE LA RÉCLAMATION

La réclamation doit être suffisamment précise et accompagnée, lorsque cela est pertinent, de tout élément utile permettant d'en apprécier le bien-fondé, notamment la référence de la commande, une description de la difficulté rencontrée et, le cas échéant, tout justificatif ou visuel utile.

A12.2 TRAITEMENT DE LA RÉCLAMATION

A21 peut inviter les parties à privilégier une résolution amiable et peut formuler toute proposition adaptée à la situation.
Lorsque la difficulté résulte notamment :
d'une information inexacte ou incomplète relative à la production créative ;
d'un défaut d'emballage ou de préparation imputable au créateur ;
d'un défaut de réception imputable à l'acquéreur, tel qu'un refus injustifié de réception, une absence de retrait ou le non-paiement de droits, taxes ou frais exigibles à l'importation ;
la prise en charge des conséquences de la situation est appréciée au cas par cas, au regard des responsabilités respectives de chacun.

A12.3 REFUS DE RÉCEPTION ET ABSENCE DE RETRAIT

Le refus de réception de la production créative, l'absence de retrait du colis ou le non-paiement de droits ou taxes exigibles à l'importation par l'acquéreur ne valent pas, à eux seuls, exercice du droit de rétractation.

A12.4 DROITS LÉGAUX

Le présent **Article** ne prive pas l'acquéreur des droits dont il dispose en application des règles légales impératives applicables, ni du droit de rétractation prévu à l'**Article 13**.

A13.0 DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsqu'il agit en qualité de consommateur, l'acquéreur bénéficie du droit de rétractation dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables.

Sans préjudice de ces dispositions légales, A21 prévoit, au bénéfice de l'acquéreur, une possibilité d'exercice de la rétractation dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception de la production créative.

A13.1 EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

L'acquéreur qui souhaite exercer son droit de rétractation doit notifier sa décision à A21, par une déclaration dénuée d'ambiguïté, au moyen des outils de contact ou de gestion mis à disposition sur la plateforme.

A21 agit alors comme point d'entrée procédural de la demande, en assure la transmission au créateur concerné et coordonne, le cas échéant, les suites opérationnelles de la rétractation, sans acquérir pour autant la qualité de vendeur.

A13.2 EFFETS DE LA RÉTRACTATION

Lorsque le droit de rétractation est valablement exercé, la production créative doit être retournée selon les instructions communiquées par A21 ou par le créateur par l'intermédiaire de la plateforme.

Dans le cadre de la politique commerciale mise en place par A21, les frais de retour liés à l'exercice normal du droit de rétractation sont pris en charge par A21.

A13.3 CAS EXCLUS DU PRÉSENT RÉGIME DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge par A21 des frais de retour au titre de la rétractation normale ne s'applique pas lorsque la difficulté résulte notamment :
d'un refus injustifié de réception par l'acquéreur ;
d'une absence de retrait du colis ;
du non-paiement de droits, taxes ou frais exigibles à l'importation ;
ou, plus généralement, d'un manquement imputable à l'acquéreur dans le processus de réception.

Dans ces hypothèses, les conséquences financières sont appréciées au cas par cas.

A13.4 AUTRES HYPOTHÈSES DE RETOUR OU DE REMBOURSEMENT

Lorsque le retour ou le remboursement est motivé par une non-conformité, une information inexacte, un défaut d'emballage, un dommage ou tout autre manquement non imputable à l'acquéreur, les conditions de prise en charge et de répartition des coûts sont déterminées selon la nature de la situation, les responsabilités respectives des parties et les engagements contractuels applicables, notamment ceux liant A21 au créateur.

A13.5 REMBOURSEMENT

En cas de rétractation valablement exercée ou de retour accepté dans les conditions prévues par le présent **Article**, le remboursement est effectué selon les modalités applicables à la transaction concernée et par l'intermédiaire du prestataire de paiement utilisé pour l'opération, sous réserve de la vérification des conditions de retour lorsque celle-ci est requise.

A14.0 GARANTIES LÉGALES

Les garanties légales applicables à la vente des productions s'exercent dans la relation entre l'acquéreur et le créateur, lequel agit en qualité de vendeur.

A14.1 GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Le créateur est tenu de livrer une production conforme à la description fournie.
Il est responsable des défauts de conformité dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

A14.2 GARANTIE DES VICES CACHÉS

Le créateur est tenu de la garantie des vices cachés dans les conditions prévues par le Code civil.

A15.0 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PRODUCTIONS

L'acquisition d'une production via la Gallery emporte transfert de la propriété matérielle au profit de l'acquéreur.
Sauf stipulation contraire expresse, cette acquisition n'emporte aucun transfert des droits de propriété intellectuelle attachés à la production.

Le créateur demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et d'exploitation.

En conséquence, toute reproduction, représentation, adaptation ou exploitation de la production, sous quelque forme que ce soit, au-delà de la détention matérielle, est subordonnée à l'autorisation préalable du créateur.
L'acquéreur demeure libre de disposer de la propriété matérielle de la production, notamment de la céder ou de la revendre.

Les dispositions relatives à la propriété intellectuelle applicables aux contenus et aux services A21 sont définies dans les CGU.

A16.0 ÉVALUATION DES PRODUCTIONS

La Gallery peut mettre à disposition des informations, indicateurs ou éléments d'appréciation relatifs aux productions ou aux créateurs. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et ne constituent ni une garantie de valeur, ni un conseil juridique, financier ou en investissement.

Les décisions d'acquisition relèvent de la seule responsabilité de l'acquéreur.

A17.0 RÔLE DE LA PLATEFORME

Le rôle d'A21 est défini à l'**Article 7 des CGU**.

Dans le cadre des services proposés au sein de la Gallery, les transactions sont conclues directement entre le créateur et l'acquéreur.

À ce titre :
le créateur agit en qualité de vendeur et demeure seul responsable des productions proposées, de leur conformité, de leur livraison ainsi que du respect des obligations légales applicables ;
l'acquéreur agit en qualité d'acheteur et demeure responsable des décisions d'acquisition qu'il prend.

Dernière mise à jour le 24 Mars 2026.
Pour toute question relative aux présentes Conditions, les utilisateurs peuvent contacter A21 via les moyens de contact indiqués au sein des produits A21 ou à l'adresse suivante : info@a21.one.

Les présentes Conditions s'appliquent dans le cadre contractuel décrit au **Préambule**.
Elles complètent les CGU et définissent les règles spécifiques applicables à l'utilisation du produit A21 - Gallery.
Elles prévalent sur les CGU pour les questions relevant spécifiquement de Gallery, sans préjudice des contrats ou documents spécifiques applicables à certaines catégories d'utilisateurs ou à certains services.

A21 se réserve le droit de modifier ou d'actualiser les présentes Conditions afin de tenir compte notamment de l'évolution des services proposés, de l'infrastructure de la plateforme ou du cadre réglementaire applicable.



v0.1
Legal@a21.one
PROVIDED BY A21